PROTOCOLE ADDITIONNEL A TACCORDU SIGNÉ À BRUXELDES LE LADÉGEMEDE STRATE SURVER RESOLUTION DES COMPLETS PORTANT SUR RES A VOISS OPER ARLEMANDS FINEMERS SIGNE À BRUXELLES LES FÉVERES 1949.33

Les Gouvernements signataires du présent Protocoletnementevon ent and Desireux d'asserer l'entrée en vigueur de l'Accord sur la Résolution des Conflits portant sur des Avores Allemands Ennemis ouverlabilasignature a Bruxelles, 16 3 decembre 1947, lisi-après déholitime Accordede Bruxelles, et le délai me dans le paragraphe premier de l'Article dudit Accordus amit

Les dispositions du premier paragraphe de l'Article 5 de l'Accord de Bruxelles, sont aupprimées et pemplacées, par, les dispositions du présent

# SUMMARY

ecord de Bruxelles et le présent Protocole entreront en v	age
Additional Protocol of February 3, 1949	5
Second Additional Supplementary Protocol of May 10, 1950	7
Third Additional Supplementary Protocol of January 24, 1951	9

Le présent Protocole pourra être signé par tout Gouvernement remplissant